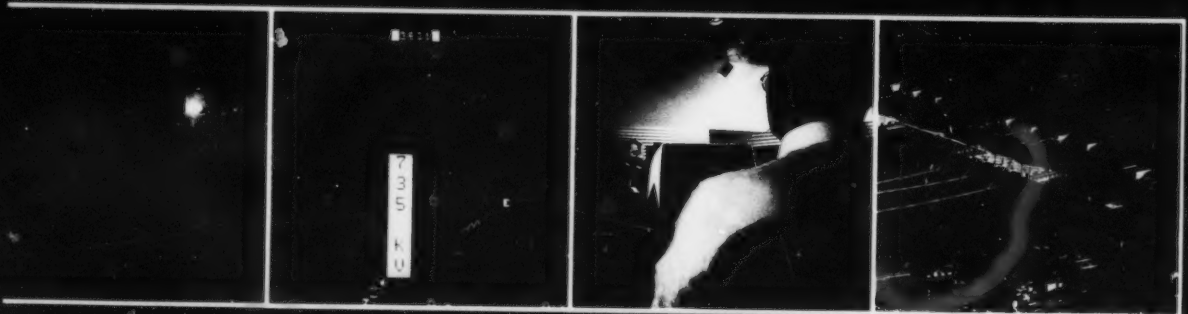

Mémoire sur la tarification proposée pour 1989

Table des matières

Liste des graphiques et tableaux
Introduction

1 Évolution des prix de l'électricité *1*

2 Cadre général de la proposition tarifaire pour 1989 *5*

2.1 Principes de base de la proposition tarifaire 5
2.2 Poursuite de la reconstitution de la marge de manoeuvre et évolution des coûts de fourniture 6

3 Hausses de tarifs pour 1989 *11*

3.1 Hausse globale des tarifs d'électricité 11
3.2 Hausse moyenne de tarifs pour les principales catégories tarifaires 11

4 Modifications des tarifs et hausse par catégorie tarifaire *15*

4.1 Effet global de la révision tarifaire 15
4.2 Usage domestique 18
4.3 Usage général 23
4.4 Usage bi-énergie (secteurs commercial, industriel et institutionnel) 27
4.5 Introduction de nouveaux tarifs 28

Annexe
Énoncé des principaux tarifs actuels et proposés

Mars 1989

Liste des graphiques et tableaux

GRAPHIQUE 1	Évolution de l'inflation et des prix de l'énergie	1
GRAPHIQUE 2	Évolution du taux de rendement sur l'avoir propre de 1963 à 1988	8
TABLEAU 1	Positions concurrentielles – Chauffage dans le secteur résidentiel	2
TABLEAU 2	Indices comparatifs des prix de l'électricité au 1er mai 1988	3
TABLEAU 3	Situation d'interfinancement en 1988	12
TABLEAU 4	Nouveaux équipements mis en service pour répondre à la demande sur les marchés québécois entre 1989 et 1991	13
TABLEAU 5	Hausses tarifaires proposées pour 1989	14
TABLEAU 6	Effet de la révision des prix sur les revenus pour la période du 1er mai 1989 au 30 avril 1990	16
TABLEAU 7	Effet de la révision des prix sur les revenus pour l'année 1989	17
TABLEAU 8	Usage domestique – Tarif D – Distribution des clients selon les tranches de hausses annuelles	19
TABLEAU 9	Usage domestique – Tarif D – Effet de la révision tarifaire pour des factures moyennes	19
TABLEAU 10	Usage domestique – Tarif D – Effet de la révision tarifaire pour des factures types	20
TABLEAU 11	Usage domestique – Tarif DM – Distribution des clients selon les tranches de hausses annuelles	21
TABLEAU 12	Usage domestique – Tarif D – Exploitations agricoles – Distribution des clients selon les tranches de hausses annuelles	22
TABLEAU 13	Usage général – Tarif G – Distribution des clients selon les tranches de hausses annuelles	23
TABLEAU 14	Usage général – Tarif G – Effet de la révision tarifaire pour des factures types	24
TABLEAU 15	Usage général – Tarif M – Distribution des clients selon les tranches de hausses annuelles	25
TABLEAU 16	Usage général – Tarif L – Distribution des clients selon les tranches de hausses annuelles	26

Introduction

La proposition tarifaire d'Hydro-Québec pour 1989 comprend une révision des tarifs actuels et l'introduction de nouveaux tarifs. Cette proposition tarifaire reflète les principes énoncés dans la politique tarifaire d'Hydro-Québec et dans la politique énergétique du gouvernement du Québec. Elle tient compte également de la poursuite des objectifs de reconstitution de la marge de manoeuvre financière d'Hydro-Québec et de reflet des coûts de fourniture.

Après une brève analyse de l'évolution des prix de l'électricité, ce mémoire présente le cadre général sur lequel s'appuie la proposition tarifaire. Par la suite, les hausses de tarifs proposées pour 1989 sont commentées. Finalement, les changements aux tarifs et les effets sur la clientèle des hausses proposées pour chacune des catégories tarifaires sont analysés en détail.

Points saillants

1. Hausses de tarifs proposées :

   Hausse moyenne de 4,7 %
   Hausses moyennes par catégories tarifaires :
   Tarif domestique (D) : 5,7 %
   Tarifs généraux (G) : 3,6 %
   (M): 3,6 %
   (L) : 4,7 %

2. Modification à la structure du tarif domestique (D).

3. Introduction de deux nouveaux tarifs pour la grande puissance : un tarif pour l'électricité excédentaire intermittente et un tarif de dépannage.

Évolution des prix de l'électricité

En général, la clientèle des marchés québécois désire des tarifs d'électricité avantageux face aux autres sources d'énergie, et compétitifs au niveau international. Elle désire également des prix stables, c'est-à-dire des prix qui présentent une évolution prévisible, à l'abri de brusques variations. Ces attentes ont toujours constitué pour l'entreprise une préoccupation importante.

Aussi, depuis la nationalisation de l'électricité, la stratégie tarifaire d'Hydro-Québec a permis de conserver des tarifs stables et avantageux et ce, même au cours de la présente décennie où l'entreprise a dû affronter un contexte économique et énergétique fluctuant et difficile.

Si on compare l'évolution historique de l'inflation et des tarifs d'électricité, il ressort clairement que les tarifs d'électricité au Québec ont augmenté à des taux voisins de l'inflation canadienne, comme l'illustre le graphique 1. En augmentant ses tarifs de façon régulière et modérée, Hydro-Québec a ainsi mis ses clients à l'abri de chocs tarifaires.

Par ailleurs, dans la mesure où l'indice du prix de l'électricité est demeuré légèrement inférieur à l'inflation, on peut dire qu'en termes réels la facture des consommateurs d'électricité a légèrement diminué depuis la nationalisation de l'électricité, contribuant à maintenir le pouvoir d'achat des Québécois. Le graphique 1 montre également que le prix de l'électricité a augmenté beaucoup moins rapidement que celui des autres formes d'énergie.

GRAPHIQUE 1
Évolution de l'inflation et des prix de l'énergie

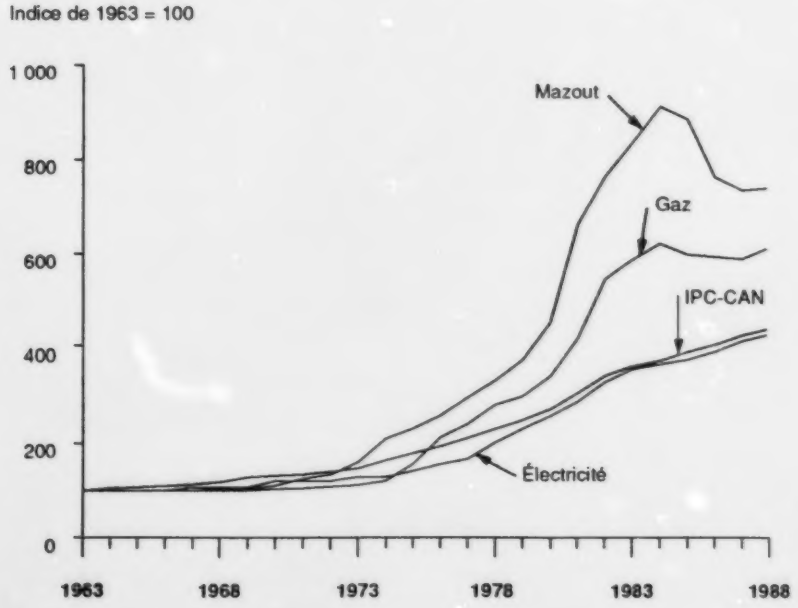

Hydro-Québec a donc pu maintenir des tarifs d'électricité avantageux au Québec par rapport aux autres formes d'énergie. Malgré la baisse récente du prix du mazout dans le secteur résidentiel, le chauffage à l'électricité demeure concurrentiel. Comme l'indique le tableau 1, il présente un avantage sur les anciens systèmes au mazout et au gaz de 16 et 15 % respectivement. Ces anciens systèmes constituent la majeure partie des systèmes de chauffage au Québec.

TABLEAU 1
Positions concurrentielles – Chauffage* dans le secteur résidentiel
Électricité = 100

(4e trimestre de 1988)

Type de système (Mazout et gaz)	10 000 kWh		14 000 kWh**		26 000 kWh	
	mazout	gaz	mazout	gaz	mazout	gaz
Ancien	126	129	116	115	104	99
Nouveau	114	124	103	110	91	94
Haute efficacité	108	108	98	95	86	79

* Incluant les frais d'entretien.
** Consommation moyenne de chauffage d'une maison individuelle.

De plus, les consommateurs québécois bénéficient de tarifs parmi les plus avantageux à l'échelle canadienne et nord-américaine. Par exemple, la facture d'un client du secteur résidentiel demeurant à Toronto est de 31 % plus élevée qu'à Montréal. Cet écart est de 30 % dans le cas d'une industrie desservie par Ontario Hydro, comme l'illustre le tableau 2.

TABLEAU 2
Indices comparatifs des prix de l'électricité au 1er mai 1988*

	Résidentiel (1 000 kWh)	Petite puissance (40 kW – 10 000 kWh)	Moyenne puissance (1 000 kW – 400 000 kWh)	Grande puissance (100 000 kW) (facteur d'utilisation 85 %)
Villes canadiennes				
Montréal, Québec	100	100	100	100
Toronto, Ontario	131	118	118	130 **
Winnipeg, Manitoba	99	76	78	91
Edmonton, Alberta	115	111	109	-
Vancouver, Colombie-Britannique	116	87	86	104
Villes américaines				
New York, New York	322	243	245	240
Boston, Massachusetts	236	173	155	233
Detroit, Michigan	245	185	189	235
Chicago, Illinois	230	170	168	183

* Excluant la taxe de vente.
** Clients desservis par Ontario Hydro.

2

Cadre général de la proposition tarifaire pour 1989

2.1 Principes de base de la proposition tarifaire

2.1.1 Politique tarifaire d'Hydro-Québec

Depuis 1985, Hydro-Québec articule sa politique tarifaire sur les marchés québécois autour des quatre principes directeurs suivants :

- maintenir l'uniformisation territoriale des prix et traiter de la même façon les clients qui présentent des caractéristiques de consommation semblables ;
- refléter autant que possible et graduellement dans la tarification les coûts de fourniture associés aux divers produits livrés aux différentes catégories tarifaires ;
- prendre en considération les modes de fonctionnement des clients ;
- faciliter la compréhension et l'application de la tarification.

Dans l'ensemble, cette politique est cohérente avec les principes énoncés dans la politique énergétique du gouvernement du Québec. Ces principes servent également de guide dans l'élaboration des programmes commerciaux de l'entreprise.

2.1.2 Politique énergétique du gouvernement du Québec

La politique énergétique formulée en 1988 par le gouvernement du Québec énonce certains principes de base reflétés dans l'élaboration de la proposition tarifaire d'Hydro-Québec. De façon plus précise, le gouvernement retient comme principes d'orientation l'utilisation efficace de l'électricité et le maintien de tarifs avantageux. La politique énergétique spécifie également que ces objectifs doivent être poursuivis avec un souci de rentabilité pour les opérations d'Hydro-Québec et en tenant compte de la nécessité d'assurer la bonne santé financière de l'entreprise.

Les tarifs doivent contribuer à favoriser l'utilisation efficace de l'électricité

La consommation d'électricité doit être réalisée de façon à en assurer une utilisation rationnelle. Dans sa politique énergétique, le gouvernement du Québec considère que les consommateurs sont incités à utiliser efficacement l'électricité, dans la mesure où les tarifs d'électricité reflètent les coûts de fourniture.

Les tarifs élaborés à des fins de gestion de la demande, tels que les modalités du programme de puissance interruptible et les tarifs bi-énergie, contribuent également à la réalisation de cet objectif. En effet, ces tarifs encouragent un déplacement des utilisations de l'électricité des périodes de pointe vers les périodes hors pointe. Ceci permet de réduire les besoins de puissance à la pointe et d'augmenter le facteur d'utilisation des équipements, favorisant une réduction du coût moyen de fourniture et une utilisation plus rationnelle de l'électricité.

Les tarifs doivent être avantageux

La politique énergétique retient également comme principe d'orientation tarifaire le maintien de tarifs d'électricité avantageux au Québec. De façon générale, cet objectif contribue à assurer le développement industriel du Québec. En effet, des tarifs avantageux devraient permettre d'améliorer la position concurrentielle des entreprises québécoises sur les marchés canadien et international, encourageant ainsi leur maintien et leur expansion au Québec. Des tarifs avantageux devraient également stimuler l'implantation au Québec de nouvelles entreprises dont l'énergie constitue un facteur de production important.

2.1.3
Application des principes de base à la proposition tarifaire pour 1989

Les principes de base de la politique tarifaire d'Hydro-Québec et de la politique énergétique du gouvernement du Québec ont guidé l'élaboration de la proposition tarifaire pour 1989.

Ainsi, la proposition tarifaire pour 1989 s'inscrit dans le cadre de la poursuite de l'objectif de refléter graduellement les coûts de fourniture. C'est aussi dans cette optique qu'Hydro-Québec propose des hausses de tarifs différenciées entre les principales catégories tarifaires ; ceci devrait avoir pour effet de réduire la situation d'interfinancement sur les marchés québécois.

L'ensemble de ces changements permettront de favoriser une meilleure équité entre les différentes catégories de clients, d'influencer le comportement des clients dans le sens d'une utilisation efficace de l'électricité, de même que de consolider les actions de l'entreprise en matière de gestion de la demande.

La hausse de tarifs proposée tient compte également de la volonté de l'entreprise de maintenir des tarifs avantageux, tout en assurant la bonne santé financière de l'entreprise et en poursuivant l'objectif de reconstitution de la marge de manoeuvre. Aussi, la hausse de tarifs devrait permettre de rejoindre graduellement les objectifs financiers visés, tout en limitant cette hausse à des taux voisins de l'inflation.

2.2
Poursuite de la reconstitution de la marge de manoeuvre et évolution des coûts de fourniture

2.2.1
Caractéristiques des coûts de fourniture

Les tarifs sur les marchés québécois reflètent la pratique courante dans l'industrie nord-américaine de fixer les tarifs en fonction des coûts moyens de fourniture. Les coûts de fourniture tiennent compte des dépenses d'exploitation, des dépenses d'intérêt et du rendement sur l'avoir propre. Dans l'ensemble, ces dépenses comprennent les coûts reliés aux installations d'Hydro-Québec requises pour alimenter le Québec, des plus anciennes aux plus récentes.

À cet égard, il est intéressant de souligner que la politique de fixation des tarifs sur les marchés québécois est différente de celle utilisée par Hydro-Québec sur ses marchés d'exportation. En effet, les tarifs à l'exportation dans le cas de la vente d'électricité garantie tiennent compte des coûts de devancement des nouveaux équipements d'Hydro-Québec pour alimenter les contrats à l'exportation. Comme les coûts de devancement des nouveaux équipements sont supérieurs aux coûts moyens de fourniture, les prix consentis aux clients québécois pour des produits comparables sont largement inférieurs aux prix négociés sur les marchés externes.

L'entreprise a comme objectif de rejoindre graduellement dans l'ensemble des marchés québécois un taux de rendement sur l'avoir propre de 13 %. Ce taux paraît raisonnable dans la mesure où il se compare aux rendements accordés en 1988 à d'autres entreprises de service public, telles que Gaz Métropolitain (13,5 %) et Bell Canada (taux pouvant varier entre 12,25 et 13,25 %). La poursuite de cet objectif devrait également permettre à Hydro-Québec de retrouver la situation financière qui la caractérisait au début des années 80 et ainsi de reconstituer sa marge de manoeuvre financière.

Pour obtenir un taux de rendement sur l'avoir propre de 13 %, Hydro-Québec maintiendra ses efforts en vue de limiter la croissance de ses coûts. À cet égard, les programmes associés à la gestion de la demande, tels que les programmes bi-énergie et de puissance interruptible, devraient contribuer à restreindre la croissance des coûts de fourniture de l'électricité en réduisant la consommation d'électricité en période de pointe. Également, les mesures retenues par l'entreprise pour freiner l'augmentation de la masse salariale et augmenter la productivité devraient permettre de limiter la progression des charges d'exploitation. C'est en tenant compte de toutes ces mesures de rationalisation des dépenses qu'Hydro-Québec peut limiter les hausses de tarifs à des taux voisins de l'inflation.

2.2.2
Reconstitution de la marge de manoeuvre

L'expérience des années 80 illustre bien la nécessité pour Hydro-Québec de dégager une marge de manoeuvre financière. Sans cette dernière, il est fort probable que les tarifs auraient augmenté à un rythme nettement supérieur pendant la période 1985-1988 pour répondre aux changements du contexte économique et énergétique.

Au cours des prochaines années, de telles perturbations doivent être envisagées avec une probabilité plus élevée que dans le passé, dans la mesure où le risque global de l'entreprise s'accentuera. Par conséquent, cette marge de manoeuvre est nécessaire afin d'éviter que toute perturbation du contexte externe ne se traduise soit par des hausses brusques de tarifs, soit par une détérioration des ratios financiers qui serait néfaste dans un contexte d'investissements et d'emprunts importants.

Évolution de la situation financière d'Hydro-Québec au cours des années 80

Comme l'illustre bien l'évolution du taux de rendement sur l'avoir propre présentée au graphique 2, Hydro-Québec a maintenu une situation financière particulièrement solide, du moins jusqu'au début des années 80, tout en demeurant concurrentielle sur le marché de l'énergie. Cette bonne santé financière lui a permis d'affronter certaines modifications du contexte économique et énergétique au cours des années 80, sans imposer à sa clientèle de chocs tarifaires.

Pourtant, les difficultés rencontrées étaient importantes. Ainsi, à partir de 1980, la croissance des ventes a connu un ralentissement important, en raison principalement de la récession économique de 1982 et de l'effet des mesures d'économie d'énergie. Par ailleurs, l'entreprise, qui avait augmenté sa capacité de production pour répondre à une demande bien supérieure, était aux prises avec des surplus importants qu'il fallait écouler dans un contexte de concurrence plus marqué. Finalement, les charges financières associées à la dette d'Hydro-Québec se sont accrues de façon importante avec l'augmentation des taux d'intérêt et la baisse du taux de change associé au dollar canadien sur les marchés monétaires.

Pour faire face à cette situation, Hydro-Québec a réagi en augmentant ses efforts de vente tant sur les marchés québécois qu'auprès des réseaux voisins, et en comprimant l'augmentation de ses dépenses d'exploitation. Par ailleurs, pour éviter à sa clientèle certains chocs tarifaires, et conserver une position concurrentielle favorable sur le marché de l'énergie, Hydro-Québec a choisi de maintenir les hausses de tarifs à un taux proche de celui de l'inflation et, par conséquent, de laisser chuter ses ratios financiers. C'est ainsi que le taux de rendement sur l'avoir propre a diminué jusqu'à un niveau de 4,7 % en 1984, de 3,2 % en 1985 et de 4,4 % en 1986.

GRAPHIQUE 2
Évolution du taux de rendement sur l'avoir propre de 1963 à 1988

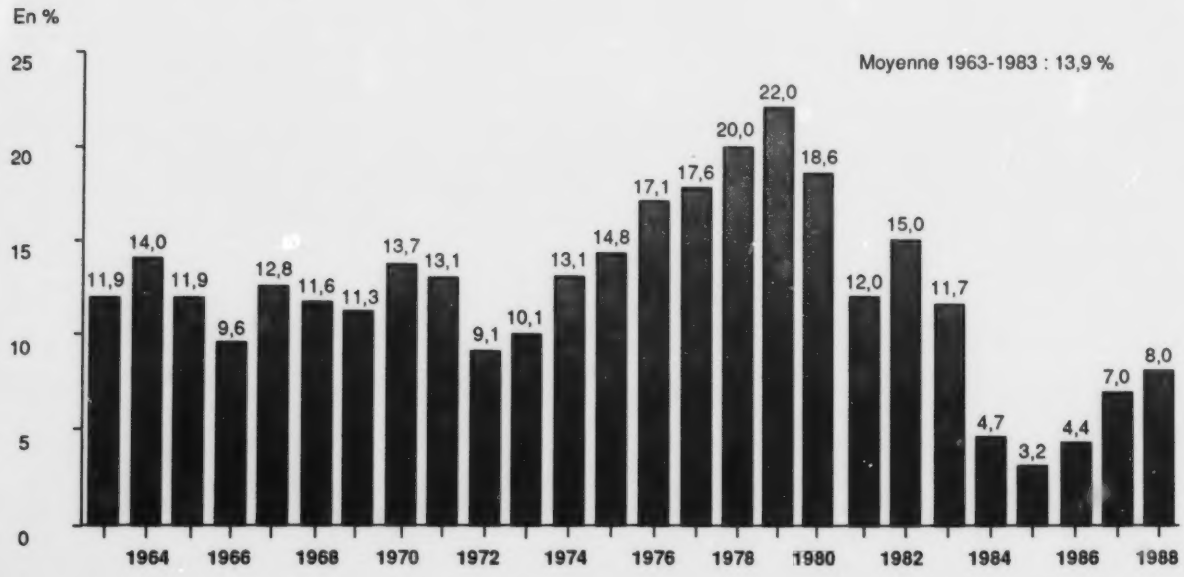

Si l'entreprise n'avait pas été dotée d'une situation financière aussi solide que celle qui la caractérisait au début des années 80, et donc d'une certaine marge de manoeuvre, celle-ci aurait pu être amenée à hausser de façon importante ses tarifs, afin d'éviter que la détérioration des ratios financiers observée entre 1984 et 1986 ne s'accentue au point de nuire à ses conditions d'emprunts.

Pour éviter que de telles situations puissent se produire dans l'avenir, Hydro-Québec a orienté ses efforts de vente et sa gestion interne de façon à retrouver une santé financière comparable à celle qui prévalait au début de la présente décennie et à reconstituer ainsi sa marge de manoeuvre. Les efforts en ce sens ont d'ailleurs commencé à porter fruit, puisque l'évolution des ratios financiers a été caractérisée par une nette progression. Notons tout de même que cette amélioration de la position financière de l'entreprise a été facilitée par la bonne performance du dollar canadien en 1988 et le maintien de la croissance économique. De façon plus précise, le taux de rendement sur l'avoir propre est passé de 4,4 % en 1986, à 7 % en 1987 et à 8,0 % en 1988.

Poursuite de l'objectif de reconstitution de la marge de manoeuvre

Hydro-Québec n'a toutefois pas encore retrouvé une situation financière comparable à celle qui la caractérisait au début des années 80 et elle doit poursuivre au cours des prochaines années son objectif de reconstitution d'une marge de manoeuvre par l'atteinte d'un taux de rendement adéquat sur son avoir propre.

Cette marge de manoeuvre est nécessaire pour assurer la stabilité tarifaire et mettre ainsi la clientèle québécoise à l'abri de hausses brusques de tarifs, surtout dans un contexte où le risque global de l'entreprise s'accentuera, et où les emprunts augmenteront de façon importante.

Évolution du risque global

En effet, la croissance des ventes d'électricité régulière reposera de plus en plus sur les secteurs industriel et général. Or, contrairement au secteur résidentiel, l'évolution de ces secteurs de consommation est fortement influencée par les fluctuations conjoncturelles de l'économie. Par ailleurs, compte tenu de l'accroissement de la dette d'Hydro-Québec au cours des prochaines années, l'entreprise demeurera exposée à certaines fluctuations affectant les taux d'intérêts et les taux de change et ce, même si Hydro-Québec continue d'appliquer des mesures pour contrôler davantage son risque financier, telles que l'augmentation de la part de la dette en dollars canadiens et de la dette à taux flottants. Enfin, certains aléas structurels sont également susceptibles d'affecter les activités d'Hydro-Québec. Par exemple, l'introduction d'une taxe fédérale sur la valeur ajoutée, ou des exigences accrues sur les plans de la santé et de la sécurité au travail ou encore de l'environnement, pourraient nécessiter des dépenses plus élevées que prévues.

Évolution des investissements et des emprunts

L'atteinte d'un taux de rendement adéquat sur son avoir propre permettra également à Hydro-Québec de bénéficier de conditions de financement avantageuses dans la mesure où le taux de rendement sur l'avoir propre constitue une des principales mesures de santé financière dont les bailleurs de fonds tiennent compte.

La période 1989-1998 sera caractérisée par un développement important du parc d'équipements d'Hydro-Québec en vue de rencontrer l'augmentation de la demande d'électricité du Québec, de même que d'assurer le développement du marché des exportations conformément aux orientations contenues dans la politique énergétique du gouvernement du Québec.

De façon plus précise, 47,6 milliards de dollars seront consacrés au cours de la prochaine décennie à la réalisation du programme d'investissements d'Hydro-Québec. Ce volume important d'investissements s'explique par le fait que la mise en place d'équipements reliés à la production, au transport et à la distribution d'électricité constitue une activité intensive en capital et que les sites hydroélectriques seront de plus en plus coûteux à aménager. La grande majorité de ces investissements sont requis par la croissance de la demande québécoise et par la nécessité d'améliorer la qualité du service. Cette masse d'investissements nécessitera des emprunts importants de l'ordre de 28 milliards de dollars au cours des dix prochaines années, de sorte que la dette passera de 22 milliards de dollars en 1988 à 50 milliards en 1998.

2.2.3
Évolution des coûts de fourniture

Dans l'ensemble, pour les trois prochaines années, la croissance des ventes d'électricité signifiera une augmentation de la charge de travail et donc, des dépenses d'exploitation de l'entreprise.
Au cours de cette période, la mise en service de nouveaux équipements totalisant 7,1 milliards de dollars aura pour effet d'augmenter les dépenses d'amortissement et d'intérêts. Ce montant comprend une somme de 800 millions de dollars directement associée à l'amélioration de la qualité du service. L'augmentation de ces dépenses se traduira par un accroissement des coûts de fourniture par kilowattheure sur les marchés québécois de 5,0 % par an de 1988 à 1991.

Résumé

- La période 1989-1998 sera caractérisée par un développement important du parc d'équipements d'Hydro-Québec en vue de rencontrer l'augmentation de la demande d'électricité au Québec. Dans l'ensemble, la croissance des activités de l'entreprise se traduira par un accroissement des coûts de fourniture par kilowattheure sur les marchés québécois.

- Afin d'assurer à la clientèle québécoise des tarifs stables et avantageux comme elle est arrivée à le faire dans le passé, Hydro-Québec doit disposer d'une marge de manoeuvre financière.

- Cette marge de manoeuvre est nécessaire pour mettre la clientèle québécoise à l'abri de hausses brusques de tarifs, surtout dans un contexte où les investissements et les emprunts augmenteront de façon importante et où le risque global de l'entreprise s'accentuera.

- Pour réaliser cet objectif, Hydro-Québec continuera de limiter la croissance de ses coûts et proposera des hausses de tarifs à des taux voisins de l'inflation.

Hausses de tarifs pour 1989

3.1 Hausse globale des tarifs d'électricité

La hausse globale des tarifs proposée tient compte de l'objectif de refléter graduellement les coûts de fourniture. Elle s'inscrit également dans le cadre de la politique de l'entreprise qui vise à atteindre 13 % de taux de rendement sur l'avoir propre, de façon à améliorer sa santé financière et à accroître sa marge de manoeuvre financière.

Durant la période 1989-1991, des hausses annuelles moyennes de tarifs égales aux taux annuels d'inflation prévus, soit 4,7 % en 1989, 4,5 % en 1990 et 4,3 % en 1991, devraient contribuer à maintenir le taux de rendement sur l'avoir propre à peine à 8 % en 1989 et en 1990, et à le faire passer à près de 10 % en 1991.

Si l'entreprise avait cherché à atteindre dès 1989 un taux de rendement de 13 % sur l'avoir propre, ceci aurait nécessité une hausse moyenne de tarifs de 12,9 % sur une base annuelle. Hydro-Québec a plutôt choisi de retenir des hausses moyennes de tarifs se situant à des taux voisins de l'inflation et donc de rejoindre de façon plus graduelle l'objectif d'un taux de rendement sur l'avoir propre de 13 %.

3.2 Hausse moyenne de tarifs pour les principales catégories tarifaires

En 1989, Hydro-Québec poursuivra son objectif de réduction de l'interfinancement entre les principales catégories tarifaires. Cette orientation est d'ailleurs conforme à la décision 87-63 du 18 mars 1987 approuvée par le Conseil des Ministres et qui reconnaît la « nécessité de réduire à terme le niveau actuel d'interfinancement entre les diverses catégories d'abonnés ». Dans cette perspective, des ajustements graduels de tarifs spécifiques à chacune des catégories de clients devraient permettre de refléter progressivement les coûts de fourniture associés à chaque tarif. Les hausses proposées de tarifs pour 1989 sont donc différenciées selon les catégories tarifaires.

3.2.1 Situation actuelle d'interfinancement

La grille tarifaire d'Hydro-Québec comporte quatre tarifs de base. De façon plus précise, le tarif D est offert pour l'usage domestique. Le tarif G pour sa part s'applique aux abonnements d'usage général dont la puissance minimale à facturer est inférieure à 100 kilowatts et le tarif M, à ceux dont la puissance est d'au moins 100 kilowatts mais inférieure à 5 000 kilowatts. Finalement, le tarif L s'adresse aux clients dont la puissance minimale à facturer est de 5 000 kilowatts ou plus.

TABLEAU 3
Situation d'interfinancement en 1988

Catégories tarifaires	Part relative des coûts de fourniture	Part relative des revenus	Ratio
	(a)	(b)	(b/a)
D (résidentiel)	51,0 %	44,4 %	0,87
G (petite puissance)	12,7 %	15,7 %	1,24
M (moyenne puissance)	16,6 %	20,5 %	1,24
L (grande puissance)	19,7 %	19,4 %	0,98

Comme l'indique le tableau 3, il existe un profond déséquilibre entre les tarifs appliqués à chaque catégorie de clients et les coûts de fourniture de l'électricité encourus pour chacune de ces catégories.

Le ratio calculé exprime le rapport de la part du revenu généré sur la part des coûts de fourniture de l'électricité pour chaque catégorie tarifaire. Un ratio égal à 1,00 représente une contribution à la rentabilité de l'entreprise en parfaite proportion avec les coûts encourus. Par contre, un ratio inférieur à 1,00 indique un apport insuffisant. Du tableau 3, il ressort que les tarifs G et M montrent une contribution supérieure à la proportion requise par les coûts de fourniture, entraînant ainsi un interfinancement en faveur du marché résidentiel.

La présence de cet interfinancement occasionne des conséquences néfastes d'un point de vue économique pour certaines catégories de clientèle. En effet, l'existence de cet interfinancement implique des prix plus élevés pour les clients couverts par les tarifs G et M, où l'on retrouve notamment les petites et moyennes entreprises. Cette clientèle profite donc moins des avantages comparatifs de l'électricité, lesquels peuvent souvent permettre une amélioration de l'efficacité et de la compétitivité de ces entreprises.

Également, du point de vue de la rationalité économique, des prix inférieurs aux coûts de fourniture pour les clients couverts par le tarif D ont tendance à encourager une surconsommation de l'électricité, accélérant inutilement la construction d'équipements et favorisant un gaspillage des ressources dans l'économie.

L'augmentation de la valeur des équipements mis en service sur les marchés québécois au cours des prochaines années aura pour effet d'accroître les coûts de fourniture associés aux ventes d'électricité régulière au Québec, compte tenu de l'augmentation du volume des dépenses d'amortissement et d'intérêts au fur et à mesure que les équipements seront mis en service. Cette augmentation de la valeur des équipements mis en service affectera différemment chacune des catégories de consommateurs que l'on retrouve sur les marchés québécois.

TABLEAU 4
Nouveaux équipements mis en service pour répondre à la demande sur les marchés québécois entre 1989 et 1991

Types d'équipements	Additions 1989-1991 (en millions de dollars)	Catégories tarifaires les plus desservies par ce type d'équipements
Production		
• Équipements de pointe	1 211	D-G
• Autres immobilisations	846	Toutes
Total	2 057	-
Transport	2 342	Toutes
Distribution	1 686	D-G
Autres immobilisations	982	Toutes
Total	7 067	-

Comme l'indique le tableau 4, les équipements mis en service d'ici à 1991 desserviront surtout les plus petits consommateurs, soit les catégories D et G. Contrairement aux autres catégories tarifaires, ces clients sont alimentés par le réseau de distribution et la part de leur consommation durant l'hiver est très forte, ce qui requiert la mise en service de centrales de pointe. C'est pourquoi les coûts de fourniture des catégories D et G augmenteront plus vite que ceux des autres catégories tarifaires. Par ailleurs, il existe déjà un écart important de prix d'environ 40 % en faveur du secteur résidentiel au détriment des clients du tarif G, alors que les clients de ces deux catégories présentent des caractéristiques de consommation semblables. La conjugaison de ces deux facteurs rend impérative une augmentation pour la catégorie résidentielle supérieure à l'augmentation moyenne, et donc supérieure au taux d'inflation prévu pour 1989.

3.2.2
Hausses proposées pour les principales catégories tarifaires

Le niveau important d'interfinancement des tarifs G et M en faveur du tarif D ne peut être éliminé à court terme. Ce n'est qu'à long terme qu'Hydro-Québec peut espérer corriger cette situation et ainsi éviter des augmentations trop importantes de tarifs au secteur domestique. Pour ne pas augmenter l'interfinancement entre les tarifs D et G, les hausses annuelles du tarif D devraient être supérieures de 0,5 % à celles du tarif G au cours des dix prochaines années. À l'autre extrême, pour éliminer totalement l'interfinancement sur le même horizon, l'accroissement annuel du tarif D devrait être de 3,9 % supérieur à celui du tarif G. L'orientation retenue est de réduire de moitié le niveau d'interfinancement entre les catégories D et G d'ici 1998, ce qui exige un écart moyen de l'ordre de 2 % par an en faveur du tarif G.

Pour 1989, Hydro-Québec propose une différence de 2,1 % entre les augmentations appliquées aux tarifs D et G ; la hausse de tarif sera donc de 5,7 % au tarif D et de 3,6 % au tarif G, comme l'indique le tableau 5. La hausse du tarif M est égale à celle du tarif G, étant donné que le prix associé à cette catégorie dépasse le niveau de ses coûts de fourniture dans une proportion analogue à celle du tarif G. Dans le cas du tarif L, qui présente un certain équilibre entre le tarif appliqué à cette catégorie de clientèle et les coûts de fourniture encourus, un taux d'augmentation de 4,7 % est retenu.

Les effets de ces augmentations sur la clientèle sont présentés au chapitre 4.

Résumé

- Hydro-Québec propose une hausse moyenne de tarifs de 4,7 % applicable le 1er mai 1989, soit une augmentation égale au taux d'inflation prévu pour 1989. Chaque catégorie tarifaire subira une hausse moyenne s'écartant au plus de 1,1 % du taux d'inflation prévu pour 1989, soit 5,7 % pour le tarif D, 4,7 % pour le tarif L et 3,6 % pour les tarifs G et M. La différenciation proposée vise d'abord à réduire l'interfinancement, est conforme à la politique énergétique du gouvernement du Québec et favorise les économies d'énergie.

TABLEAU 5
Hausses tarifaires proposées pour 1989

Catégories tarifaires	Augmentation
Tarif D	5,7 %
Tarif G	3,6 %
Tarif M	3,6 %
Tarif L	4,7 %
Hausse moyenne	4,7 %

Modifications des tarifs et hausse par catégorie tarifaire

La révision tarifaire de 1989 comporte quatre volets : des hausses de prix différenciées pour les principales catégories tarifaires ; une modification à la structure du tarif D; des changements de prix et de certaines modalités des tarifs bi-énergie ; et enfin, l'introduction de deux nouveaux tarifs pour la grande puissance.

4.1 Effet global de la révision tarifaire

L'ensemble des mesures faisant l'objet de la révision tarifaire et les modifications de prix prévues aux différents contrats conclus entre Hydro-Québec et ses clients, généreront des revenus additionnels de 140,9 millions de dollars, soit une hausse globale de 4,7 %. Les revenus provenant des ventes d'électricité régulière au Québec en 1989 atteindront 5 086,8 millions de dollars. Pour la période de douze mois commençant le 1er mai 1989, les revenus additionnels résultant de l'application des nouvelles grilles tarifaires seront de 238,1 millions de dollars.

Les tableaux 6 et 7 illustrent en détail l'effet de la révision tarifaire sur les revenus d'Hydro-Québec. Le tableau 6 présente l'effet sur une année complète, soit du 1er mai 1989 au 30 avril 1990, alors que le tableau 7 montre les résultats pour la période de huit mois comprise entre le 1er mai 1989 et le 31 décembre 1989.

Les revenus additionnels provenant des ventes aux tarifs de base D, G, M et L atteindront 130,1 millions de dollars en 1989 et 219,5 millions pour la période de douze mois commençant le 1er mai 1989.

L'apport des programmes bi-énergie aux revenus additionnels s'élève à 3,5 millions de dollars pour la fin de l'année 1989 et à 7,6 millions pour la période d'un an commençant le 1er mai 1989. Cette hausse de revenus résulte de l'augmentation des prix des tarifs BG, BM et DT, et de l'application des clauses de fixation des prix du tarif B selon l'évolution prévue des prix du mazout.

Pour leur part, les contrats particuliers conclus avec des grandes entreprises, incluant les contrats de partage de risques et de bénéfices, généreront des revenus additionnels de 7,3 millions de dollars d'ici au 31 décembre 1989, et de 11,0 millions entre le 1er mai 1989 et le 30 avril 1990. En raison des conditions tarifaires qui leur sont propres, ces revenus ne sont que partiellement touchés par la révision tarifaire. Toutefois, ces mêmes conditions tarifaires particulières comportent généralement des clauses automatiques d'ajustement annuel qui augmentent les revenus de cette catégorie; ces derniers tendent donc à rejoindre ceux des tarifs normalisés.

Enfin, les crédits consentis aux clients participant au programme de puissance interruptible sont demeurés inchangés, les modifications à ce programme n'étant prévues que plus tard cette année. Ces changements feront l'objet d'un règlement distinct soumis pour approbation en cours d'année.

TABLEAU 6
Effet de la révision des prix sur les revenus
pour la période du 1er mai 1989 au 30 avril 1990

(En millions de dollars)

	Revenus sans révision des prix			Revenus avec révision des prix			Revenus additionnels découlant de la révision des prix			Hausse de tarifs proposée (en %)
	mai-déc. 1989	janv.-avr. 1990	Total 12 mois	mai-déc. 1989	janv.-avr. 1990	Total 12 mois	en 1989	De janv. à avril 1990	De mai 1989 à avril 1990	
Principales catégories tarifaires										
Tarif D	1 116,2	872,2	1 988,4	1 179,9	922,0	2 101,9	63,7	49,8	113,5	5,7
Tarif G (petite puissance)	441,5	303,6	745,1	457,3	314,5	771,9	15,8	10,9	26,8	3,6
Tarif M (moyenne puissance)	558,0	342,9	900,9	578,1	355,2	933,3	20,1	12,3	32,4	3,6
Tarif L (grande puissance)	606,3	326,7	933,0	634,9	342,0	976,9	28,6	15,4	43,9	4,7
Tarifs d'éclairage	51,0	27,1	78,0	52,8	28,0	80,8	1,8	1,0	2,8	3,6
Total	2 772,9	1 872,5	4 645,4	2 903,0	1 961,9	4 864,9	130,1	89,4	219,5	4,7
Tarifs optionnels et contrats										
Tarifs B, BM, BG, DT (bi-énergie)	78,3	77,4	155,6	81,8	81,4	163,2	3,5	4,1	7,6	
Contrats particuliers	161,5	79,3	240,8	168,8	83,0	251,8	7,3	3,7	11,0	
Crédits de puissance interruptible	-10,4	-11,1	-21,5	-10,4	-11,1	-21,5	-	-	-	
Total des revenus provenant des ventes d'électricité régulière au Québec	3 002,3	2 018,0	5 020,3	3 143,2	2 115,2	5 258,4	140,9	97,2	238,1	

TABLEAU 7
Effet de la révision des prix sur les revenus pour l'année 1989

(En millions de dollars)

	Revenus de 1989 sans révision des prix			Revenus de 1989 avec révision des prix			Revenus additionnels
	janvier-avril	mai-décembre	Total	janvier-avril	mai-décembre	Total	En 1989
Principales catégories tarifaires							
Tarif D	871,5	1 116,2	1 987,7	871,5	1 179,9	2 051,5	63,7
Tarif G (petite puissance)	286,3	441,5	727,8	286,3	457,3	743,6	15,9
Tarif M (moyenne puissance)	330,1	558,0	888,1	330,1	578,1	908,1	20,1
Tarif L (grande puissance)	310,2	606,3	916,5	310,2	634,9	945,1	28,6
Tarifs d'éclairage	26,5	51,0	77,5	26,5	52,8	79,3	1,8
Total	1 824,6	2 772,9	4 597,5	1 824,6	2 903,0	4 727,6	130,1
Tarifs optionnels et contrats							
Tarifs B, BM, BG, DT (bi-énergie)	58,8	78,3	137,1	58,8	81,8	140,6	3,5
Contrats particuliers	71,3	161,5	232,8	71,3	168,8	240,1	7,3
Crédits de puissance interruptible	-11,1	-10,4	-21,5	-11,1	-10,4	-21,5	0,0
Total des revenus provenant des ventes d'électricité régulière au Québec	1 943,7	3 002,3	4 945,9	1 943,7	3 143,2	5 086,8	140,9

4.2
Usage domestique

La révision tarifaire prévoit une hausse moyenne des tarifs domestiques de 5,7 %.

Les tarifs proposés au secteur domestique permettront de maintenir les avantages comparatifs de l'électricité pour les foyers québécois ; ceux-ci demeureront des clients privilégiés, puisque les prix de l'électricité au Québec seront encore parmi les plus bas en Amérique du Nord.

4.2.1
Modification à la structure du tarif D

Le tarif D comporte une redevance fixe, indépendante de la consommation, et deux prix pour l'énergie consommée. Les prix de l'énergie sont croissants, un prix plus bas est associé à une première tranche de consommation de 30 kilowattheures par jour alors que l'excédent est facturé à un prix plus élevé.

Cette structure à prix croissant constitue un signal de prix pour favoriser les économies d'énergie.

Le seuil de 30 kilowattheures par jour, soit 900 kilowattheures par mois, a été fixé en 1978. Il visait alors à assurer un traitement pour les usages généraux d'une famille (éclairage, électroménagers, chauffe-eau, etc.) différent de celui accordé au chauffage des locaux, ce dernier représentant un des usages les plus couteux à satisfaire.

Pour cibler plus adéquatement la tranche de consommation sur laquelle il faut encourager les économies d'énergie, on distinguera désormais une première tranche de consommation, à un prix plus bas, basée sur la consommation moyenne des clients domestiques en été, soit 25 kilowattheures par jour, et une deuxième tranche reflétant l'utilisation additionnelle de ce secteur en hiver.

En effet, la structure des coûts de fourniture pour le secteur résidentiel révèle que les coûts grimpent de plus en plus une fois franchi le cap de 25 kilowattheures par jour, ou de 750 kilowattheures par mois. La consommation au-delà de ce seuil survient surtout en hiver alors qu'Hydro-Québec a recours aux équipements de pointe plus coûteux pour répondre à cette demande.

Par conséquent, la consommation associée à la première tranche de consommation au tarif D passe de 30 à 25 kilowattheures par jour. Une telle mesure, doublée d'une campagne de sensibilisation à l'économie d'énergie, devrait inciter les clients à adopter des comportements qui sont plus économiques à la fois pour eux et pour Hydro-Québec.

4.2.2
Secteur unifamilial (tarif D)

Pour les clients du tarif D, la révision entraînera une hausse variant entre 3,9 et 6,7 % sur leurs factures annuelles, pour une moyenne de 5,7 %. Le tableau 8 présente en détail la répartition des clients selon les tranches de hausses annuelles.

La réforme du tarif se fait sentir seulement si la consommation dépasse 750 kilowattheures par mois. Or, dans les faits, environ 40 % des factures émises montrent des consommations inférieures à ce seuil.

En effet, règle générale, les consommations au cours de l'été sont de l'ordre de 650 kilowattheures par mois. Elles dépassent le seuil de 750 kilowattheures par mois en période d'hiver, alors qu'elles atteignent en moyenne 2500 kilowattheures par mois pour les clients qui utilisent l'électricité comme principale source de chauffage.

En conséquence, comme le montre le tableau 9, les clients dont la source principale de chauffage est l'électricité connaîtront une hausse annuelle d'environ 5,8 %, ce qui représente une augmentation moyenne de 4,32 $ par mois. Les clients qui n'utilisent pas l'électricité comme source principale de chauffage auront, quant à eux, une hausse annuelle de l'ordre de 5,4 %, soit une augmentation mensuelle moyenne de 2,20 $.

Soulignons, qu'au total, près de 20 % des clients connaîtront une hausse inférieure à 4,1 %. Il s'agit de petits consommateurs qui contribuent dans une moindre part à la demande de pointe, la plus coûteuse à satisfaire.

TABLEAU 8
Usage domestique – Tarif D
Distribution des clients selon les tranches de hausses annuelles
(2 505 903 clients)
(En %)

Hausses annuelles	Distribution des clients
de 3,9 à 4,1	19,7
de 4,1 à 5,7	27,4
de 5,7 à 6,2	45,1
de 6,2 à 6,7	7,8
	100,0

TABLEAU 9
Usage domestique — Tarif D
Effet de la révision tarifaire pour des factures moyennes

Consommations annuelles moyennes (en kWh)	Consommations mensuelles moyennes (en kWh)	Facture mensuelle moyenne		Augmentation	
		Actuelle (en $)	Proposée (en $)	(en $)	(en %)
15 860 (a)	1 322	60,93	64,41	3,48	5,7
9 905 (b)	825	40,74	42,94	2,20	5,4
19 773 (c)	1 648	74,20	78,52	4,32	5,8

(a) Consommation moyenne des clients québécois.
(b) Consommation moyenne des clients dont la source principale de chauffage n'est pas l'électricité.
(c) Consommation moyenne des clients dont la source principale de chauffage est l'électricité.

Le tableau 10 illustre l'effet de la révision tarifaire pour des factures types. On constate que la hausse est plus faible en été et qu'elle se fait davantage sentir en période d'hiver avec l'augmentation de la consommation.

TABLEAU 10
Usage domestique — Tarif D
Effet de la révision tarifaire pour des factures types

(Puissance de moins de 50 kilowatts)

Consommations mensuelles types (en kWh)	Facture mensuelle		Augmentation	
	Actuelle (en $)	Proposée (en $)	(en $)	(en %)
650 *	32,52	33,86	1,34	4,1
1 300	58,56	62,30	3,74	6,4
2 500 **	109,68	116,18	6,50	5,9
3 000	130,98	138,63	7,65	5,8

* Consommation moyenne en été des clients.
** Consommation moyenne en hiver des clients dont la source principale de chauffage est l'électricité.

4.2.3
Secteur multifamilial (tarif DM)

Une situation semblable prévaut pour le secteur multifamilial. Les hausses varieront entre 3,9 et 6,6 %, la moyenne se situant à 5,7 %. La répartition des clients selon les tranches de hausses est illustrée au tableau 11.

TABLEAU 11
Usage domestique – Tarif DM
Distribution des clients selon les tranches de hausses annuelles
(17 319 clients)
(En %)

Hausses annuelles	Distribution des clients
de 3,9 à 4,1	19,6
de 4,1 à 5,5	21,8
de 5,5 à 6,0	45,1
de 6,0 à 6,6	13,5
	100,0

4.2.4
Exploitations agricoles

Les exploitations agricoles bénéficiant du tarif domestique connaîtront des hausses se situant entre 3,9 et 6,7 % alors que la moyenne atteindra 5,7 %. Les résultats de l'application des modifications prévues sont présentés au tableau 12.

Une plus grande proportion de clients connaîtra des hausses supérieures à la moyenne de la catégorie domestique en raison des caractéristiques de ces charges. En effet, les consommations des exploitations agricoles sont généralement plus élevées que les consommations moyennes du secteur unifamilial à cause de l'équipement agricole raccordé.

Ces clients conservent tout de même un avantage important, du fait même qu'ils bénéficient du tarif domestique plutôt que des tarifs généraux normalement appliqués aux entreprises.

4.2.5
Tarif domestique bi-énergie DT

Introduit en 1987, ce tarif optionnel est offert aux clients disposant d'un système bi-énergie utilisé à des fins d'habitation. Les clients ayant opté pour ce tarif connaîtront une hausse de l'ordre de 5,7 %. Cette hausse est similaire à celle appliquée aux tarifs domestiques de base; on se souviendra que ce tarif n'a pratiquement pas subi de hausse en 1988.

Le programme de maintien du parc bi-énergie résidentiel garantit un tarif avantageux à ces clients. À ce titre, le tarif DT leur permet une économie annuelle d'environ 205 dollars par rapport au tarif D.

TABLEAU 12
Usage domestique — Tarif D — Exploitations agricoles
Distribution des clients selon les tranches de hausses annuelles
(48 055 clients)
(En %)

Hausses annuelles	Distribution des clients
de 3,9 à 4,2	9,4
de 4,2 à 5,7	29,7
de 5,7 à 6,2	45,1
de 6,2 à 6,7	15,8
	100,0

4.3
Usage général

Au chapitre des ventes d'électricité régulière aux clients d'usage général, l'augmentation proposée diffère selon qu'il s'agit des tarifs de petite, de moyenne ou de grande puissance. Dans les deux premiers cas, l'augmentation proposée de 3,6 % permettra de réduire quelque peu les effets négatifs de l'interfinancement pour cette catégorie de clientèle. Quant à l'augmentation appliquée aux clients de grande puissance, elle est égale au taux d'inflation prévu, soit 4,7 %.

4.3.1
Tarif général de petite puissance (tarif G)

La révision du tarif G entraînera des hausses variant de 3,3 à 4,0 % alors que la moyenne atteindra 3,6 %. Comme le montre le tableau 13, la hausse sera inférieure ou égale à la moyenne de la catégorie pour 78,6 % de ces clients.

TABLEAU 13
Usage général – Tarif G
Distribution des clients selon les tranches de hausses annuelles
(257 801 clients)
(En %)

Hausses annuelles	Distribution des clients
de 3,3 à 3,4	48,4
de 3,4 à 3,6	30,2
de 3,6 à 3,9	14,6
de 3,9 à 4,0	6,8
	100,0

Par ailleurs, le tableau 14 illustre l'effet de la révision tarifaire pour des factures types.

TABLEAU 14
Usage général — Tarif G
Effet de la révision tarifaire pour des factures types

(Lorsque l'électricité livrée est monophasée)

Consommations mensuelles types (en kWh)	Facture mensuelle (en $)		Augmentation	
	Actuelle	Proposée	(en $)	(en %)
650	46,30	47,90	1,60	3,5
1 300	83,48	86,31	2,83	3,4
2 500	152,12	157,23	5,11	3,4
3 000	180,72	186,78	6,06	3,4
10 000 (35 kW)	581,12	600,48	19,36	3,3
24 000 (60 kW)	1 254,14	1 301,57	47,43	3,8

4.3.2
Tarif général de moyenne puissance (tarif M)

La hausse moyenne de cette clientèle s'élève à 3,6 % alors que les hausses varieront entre 3,2 et 3,8 %. Le tableau 15 présente la répartition des clients selon les tranches de hausses. On remarque que la hausse est assez uniforme puisque pour près de 80 %, la hausse oscillera autour de la moyenne, soit entre 3,5 et 3,7 %.

TABLEAU 15
Usage général – Tarif M
Distribution des clients selon les tranches de hausses annuelles
(16 067 clients)
(En %)

Hausses annuelles	Distribution des clients
de 3,2 à 3,5	17,8
de 3,5 à 3,6	37,6
de 3,6 à 3,7	41,6
de 3,7 à 3,8	3,0
	100,0

4.3.3
Tarif général de grande puissance
(tarif L)

Les clients de grande puissance connaîtront une hausse moyenne équivalente au taux d'inflation prévu, soit 4,7 %. Comme l'illustre le tableau 16, ces clients verront leurs factures augmenter de 4,2 à 4,9 %.

TABLEAU 16
Usage général – Tarif L
Distribution des clients selon les tranches de hausses annuelles
(220 clients)
(En %)

Hausses annuelles	Distribution des clients
de 4,2 à 4,4	10,2
de 4,4 à 4,7	63,9
de 4,7 à 4,9	25,9
	100,0

4.4
Usage bi-énergie (secteurs commercial, industriel et institutionnel)

La révision proposée vise à optimiser la gestion du parc bi-énergie des secteurs commercial, industriel et institutionnel. Elle assure que les avantages accordés aux clients bi-énergie procurent à Hydro-Québec une plus grande souplesse dans l'exploitation de son réseau. Cette souplesse permet à Hydro-Québec de réduire ses coûts de fourniture à l'ensemble de sa clientèle québécoise, tout en faisant bénéficier les clients bi-énergie de tarifs avantageux.

Le règlement tarifaire définit désormais certaines plages de température et d'heures pour le transfert d'une source d'énergie à une autre, et ces seuils pourront être révisés au besoin. Les clients seront avisés individuellement des modifications apportées et ce, longtemps à l'avance, afin de leur permettre de mieux planifier leur saison de chauffage. D'autre part, Hydro-Québec continuera à faire en sorte que la part des besoins de chauffage desservie par l'un ou l'autre des modes de chauffage soit similaire d'un client à l'autre.

Ces modifications s'appliqueront à tous les clients bi-énergie qui souscriront au tarif BG ou renouvelleront leur contrat à compter du 1er mai 1989.

Par ailleurs, les clients ayant opté pour le tarif BG verront le prix de l'énergie passer de 2,6 à 2,8 cents le kilowattheure. Cette augmentation permet tout de même à ce type d'utilisation de demeurer concurrentielle, ce tarif n'ayant pas subi de hausse en 1988.

Soulignons qu'Hydro-Québec compte introduire dès 1990 un prix applicable à la consommation de pointe pour la clientèle bi-énergie des secteurs commercial, industriel et institutionnel. À cette fin, des compteurs appropriés seront installés au cours de la prochaine année.

4.5 Introduction de nouveaux tarifs

Hydro-Québec propose pour 1989 l'introduction de deux nouveaux tarifs destinés aux clients grande puissance : un tarif pour la vente d'électricité excédentaire intermittente et un tarif de dépannage. L'implantation de ces deux nouveaux tarifs devrait contribuer à maintenir l'existence d'un parc de chaudières électriques qui permettra d'améliorer la flexibilité de l'entreprise en cas de demande faible ou d'hydraulicité forte.

4.5.1 Électricité excédentaire intermittente

Le tarif d'électricité excédentaire intermittente prend la relève, dans une certaine mesure, du programme d'électricité excédentaire qui a pris fin en novembre 1988. Ce programme visait à écouler des surplus d'énergie dont disposait l'entreprise durant la période 1981-1988.

Bien qu'Hydro-Québec n'entrevoit pas disposer de surplus à court et moyen termes dans le cas de la réalisation d'un scénario d'hydraulicité moyenne et de demande prévue, des quantités excédentaires d'électricité pourraient être disponibles de façon temporaire advenant une hydraulicité plus forte ou une demande plus faible que prévues. Dans ce contexte, il apparaît souhaitable de mettre en place un mode d'allocation pour les clients québécois intéressés par un service intermittent, favorisant ainsi la vente d'électricité excédentaire non seulement sur les marchés d'exportation, mais aussi sur les marchés québécois.

Le plus souvent, ce service sera offert durant la période d'été, soit entre avril et novembre, selon les disponibilités du réseau. Les quantités effectivement livrées seront déterminées en fonction du prix que les clients seront prêts à payer et du coût d'opportunité de conserver l'eau dans les réservoirs d'Hydro-Québec. Les prix et les disponibilités seront donc très variables au cours des ans et selon les moments de l'année.

Ce tarif est offert aux clients disposant d'une chaudière électrique d'une puissance minimale de 5 000 kilowatts dont la consommation est mesurée distinctement.

Les quantités fournies feront l'objet d'une entente spécifique entre Hydro-Québec et les clients intéressés pour chaque période définie où des surplus seront disponibles. Cette entente fixera également la durée du service, les quantités d'électricité, les prix et les modalités de livraison. Par ailleurs, la sélection des clients résultera d'un processus de soumission et d'allocation de type « appel d'offres ». De façon plus précise, les clients ayant opté pour ce tarif seront invités à soumissionner à partir d'un prix minimum et de conditions de livraison dont ils seront informés au préalable. Par la suite, les quantités d'électricité disponibles seront accordées aux plus offrants.

4.5.2 Tarif de dépannage

Le tarif de dépannage est également offert aux clients disposant de chaudières électriques dont la puissance raccordée est d'au moins 5 000 kilowatts et dont la consommation est mesurée distinctement.

Ce tarif permet de répondre aux besoins des clients dont la source habituelle d'énergie autre que l'électricité doit être interrompue. Il vise à aider le client en répondant à des demandes brèves et peu fréquentes, lors de périodes d'entretien et pour assurer une relève, lorsque l'autre source d'énergie n'est plus disponible.

Ce tarif a été conçu en tenant compte de ces considérations, ainsi qu'en fonction des coûts de fourniture pour ce type de service et de sa compatibilité avec l'ensemble des tarifs réguliers. Il se compose d'une redevance annuelle et de prix à l'énergie différents selon la tension d'alimentation des clients et selon les périodes de l'année où le service est rendu.

Hydro-Québec se réserve toutefois le droit de refuser la livraison d'électricité pour les fins de dépannage à la grande puissance, si la demande d'alimentation survient durant une période où le réseau n'est pas en mesure d'y répondre.

L'annexe présente les principales caractéristiques de ce tarif.

Annexe

Énoncé des principaux tarifs actuels et proposés

Usage domestique – Tarif D

	Actuel	Proposé	Augmentation
Redevance d'abonnement par jour *	30,4 ¢	31,6 ¢	3,9 %
Prix du kilowattheure pour les 30 premiers kilowattheures par jour, ou pour les 900 premiers kilowattheures par mois	3,60 ¢	-	- **
Prix du kilowattheure pour les 25 premiers kilowattheures par jour, ou pour les 750 premiers kilowattheures par mois	-	3,75 ¢	-
Prix du kilowattheure pour le reste de l'énergie	4,26 ¢	4,49 ¢	5,4 %
Prix mensuel du kilowatt de puissance appelée excédant 50 kilowatts en période d'hiver	1,50 $	2,25 $	50,0 %
* Soit une redevance mensuelle de ** Pour les 750 premiers kilowattheures, l'augmentation est de 4,2 %	9,12 $	9,48 $	3,9 %

Usage domestique – Tarif DM

	Actuel	Proposé	Augmentation
Redevance d'abonnement par jour, par logement *	30,4 ¢	31,6 ¢	3,9 %
Prix du kilowattheure pour les 30 premiers kilowattheures par jour, par logement, ou pour les 900 premiers kilowattheures par mois, par logement	3,60 ¢	-	- **
Prix du kilowattheure pour les 25 premiers kilowattheures par jour, par logement, ou pour les 750 premiers kilowattheures par mois, par logement	-	3,75 ¢	-
Prix du kilowattheure pour le reste de l'énergie	4,26 ¢	4,49 ¢	5,4 %
* Soit une redevance mensuelle par logement de ** Pour les 750 premiers kilowattheures, l'augmentation est de 4,2 %	9,12 $	9,48 $	3,9 %

Usage domestique – Tarif DT

	Actuel	Proposé	Augmentation
Redevance d'abonnement par jour *	30,4 ¢	31,6 ¢	3,9 %
Prix du kilowattheure pour l'énergie consommée lorsque la température extérieure est égale ou supérieure à -12 °C ou -15 °C, selon le cas	2,60 ¢	2,80 ¢	7,7 %
Prix du kilowattheure pour l'énergie consommée lorsque la température extérieure est inférieure à -12 °C ou -15 °C, selon le cas	10,00 ¢	10,00 ¢	-
* Soit une redevance mensuelle de	9,12 $	9,48 $	3,9 %

Usage général – Petite puissance – Tarif G (mensuel)

	Actuel	Proposé	Augmentation
Redevance d'abonnement par mois *	9,12 $	9,48 $	3,9 %
Prix du kilowattheure pour les 10 440 premiers kilowattheures	5,72 ¢	5,91 ¢	3,3 %
Prix du kilowattheure pour le reste de l'énergie	3,50 ¢	3,64 ¢	4,0 %
Prix mensuel du kilowatt au-delà de 35 kilowatts	6,93 $	7,26 $	4,8 %
Prime de dépassement : prix du kilowatt de puissance à facturer excédant 133 1/3 % de la puissance à facturer minimale	8,73 $	9,03 $	3,4 %
* Soit une redevance quotidienne de	30,4 ¢	31,6 ¢	3,9 %

Usage général – Petite et moyenne puissance – Tarif G-9 (mensuel)

	Actuel	Proposé	Augmentation
Prix du kilowatt de puissance à facturer	2,61 $	2,70 $	3,4 %
Prix du kilowattheure pour toute l'énergie à facturer	7,14 ¢	7,41 ¢	3,8 %

Usage général – Moyenne puissance – Tarif M (mensuel)

	Actuel	Proposé	Augmentation
Prix du kilowatt de puissance à facturer	4,26 $	4,47 $	4,9 %
Prix du kilowattheure pour les 120 premières heures d'utilisation de la puissance à facturer	5,65 ¢	5,78 ¢	2,3 %
Prix du kilowattheure pour les 78 000 kilowattheures suivants	3,50 ¢	3,64 ¢	4,0 %
Prix du kilowattheure pour le reste de l'énergie	2,42 ¢	2,52 ¢	4,1 %
Prime de dépassement : prix du kilowatt de puissance à facturer excédant 133 1/3 % de la puissance souscrite	8,73 $	9,03 $	3,4 %

Usage général – Grande puissance – Tarif L (mensuel)

	Actuel	Proposé	Augmentation
Prix du kilowatt de puissance à facturer	4,26 $	4,47 $	4,9 %
Prix du kilowattheure pour les 120 premières heures d'utilisation de la puissance à facturer	4,40 ¢	4,60 ¢	4,5 %
Prix du kilowattheure pour les 2 400 000 kilowattheures suivants	2,42 ¢	2,52 ¢	4,1 %
Prix du kilowattheure pour le reste de l'énergie	1,68 ¢	1,77 ¢	5,4 %
Prime de dépassement : prix du kilowatt de puissance à facturer excédant 110 % de la puissance souscrite	14,04 $	14,70 $	4,7 %

Rabais mensuel pour fourniture en moyenne ou haute tension

	Actuel	Proposé	Augmentation
Rabais applicable au prix du kilowatt de puissance à facturer en fonction de la tension de fourniture :			
5 à 15 kilovolts	43,2 ¢	45,3 ¢	4,9 %
15 à 50 kilovolts	62,7 ¢	66,0 ¢	5,3 %
50 à 80 kilovolts	73,8 ¢	79,5 ¢	7,7 %
80 à 170 kilovolts	78,3 ¢	84,9 ¢	8,4 %
170 kilovolts et plus	104,4 ¢	112,8 ¢	8,1 %
Rajustement pour pertes de transformation	9,81 ¢	10,29 ¢	4,9 %

Tarif bi-énergie – Tarif BG
(Commerces, institutions et industries)

	Actuel	Proposé	Augmentation
Prix du kilowattheure pour toute l'énergie à facturer	2,60 ¢	2,80 ¢	7,7 %
Rabais applicable au prix de l'énergie en fonction de la tension de fourniture :			
5 à 50 kilovolts	0,175 ¢	0,175 ¢	-
50 à 170 kilovolts	0,203 ¢	0,203 ¢	-
170 kilovolts ou plus	0,271 ¢	0,271 ¢	-

Tarif bi-énergie – Tarif B (annuel)
(Commerces, institutions et industries)

	Actuel	Proposé	Augmentation
Prix du kilowattheure pour les 2 500 premières heures d'utilisation de la puissance maximale appelée au cours des 12 dernières périodes de consommation*	1,60 ¢	1,60 ¢	-
Prix du kilowattheure pour le reste de l'énergie	1,60 ¢	1,60 ¢	-
Rabais applicable au prix de l'énergie en fonction de la tension de fourniture :			
5 à 50 kilovolts	0,175 ¢	0,175 ¢	-
50 à 170 kilovolts	0,203 ¢	0,203 ¢	-
170 kilovolts ou plus	0,271 ¢	0,271 ¢	-

* Ces prix seront révisés le 1er juillet 1989 et le 1er janvier 1990, selon l'évolution du prix moyen du mazout n° 2.

Tarif bi-énergie – Tarif BM (mensuel)

	Actuel	Proposé	Augmentation
Redevance d'abonnement par mois	9,12 $	9,48 $	3,9 %
Prix du kilowattheure pour les 1 200 premiers kilowattheures	3,60 ¢	3,75 ¢	4,2 %
Prix du kilowattheure pour le reste de l'énergie *	1,83 ¢	1,83 ¢	-

* Ces prix seront révisés le 1er juillet 1989 et le 1er janvier 1990, selon l'évolution du prix moyen du mazout n° 2.

Tarif de dépannage – Tarif LP

	Proposé
Redevance d'abonnement par année	1 000 $
Prix du kilowattheure pour l'énergie consommée pendant les 300 premières heures d'utilisation, en période d'été, de la puissance disponible	3,0 ¢
Prix du kilowattheure pour l'énergie consommée en période d'hiver et au-delà des 300 premières heures d'utilisation, en période d'été, de la puissance disponible :	
fourniture en haute tension	6,0 ¢
fourniture en moyenne tension	8,5 ¢
Prix par kilowattheure pour toute l'énergie consommée sans autorisation	1,00 $

Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque ouest
Montréal (Québec) Canada
H2Z 1A4
Téléphone : (514) 289-2211
Télex : 05561047

© Hydro-Québec, 1989
Reproduction autorisée avec mention
de la source

Dépôt légal – 1er trimestre 1989
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN 2-550-19362-8
D89-0005